

Montréal, le 20 juillet 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e André Turmel
Fasken Martineau DuMoulin
Tour de la Bourse, bureau 3700
800, rue du Square Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1E9

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de
modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à
compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu la demande de la FCEI visant à obtenir un délai supplémentaire en vue du dépôt de son mémoire dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie permet à l'intervenante de déposer son mémoire **au plus tard le 25 juillet 2023, à 12 h.**

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml